



Yverdon-les-Bains, le 7 novembre 2023

Courrier A+  
Conseil de la Magistrature  
Pl. de Notre Dame 8  
1700 Fribourg

Recommandé  
Tribunal Fédéral  
Cour Constitutionnelle  
1014 Lausanne

## Plainte pénale pour Déni de Justice et demande de Mesures provisionnelles d'urgence

Madame, Monsieur,

Je vous joins en annexe, un **courrier reçu ce jour du Tribunal cantonal fribourgeois**, dans la cause 80F 2023 1/Cst.

Il est 16 heures quand j'ouvre ce courrier et je n'ai plus le temps de rédiger ma plainte qui vous sera transmise sous 24 heures.

Cependant, je demande d'ores et déjà des mesures provisionnelles d'urgence pour stopper l'abattage judiciaire en cours contre moi dans le Canton de Fribourg.

Vous avez d'ores et déjà reçu la demande en révision du 27 octobre 2023, dont il est question et qui est accessible sur <https://swisscorruption.info/merinat/#2023-10-27>.

Pour le surplus et dans l'immédiat, je vous joins un **flyer que je viens de rédiger** et qui sera distribué dès demain par mon partenaire de lutte contre la « Mafia d'État », M. Daniel CONUS.

En fonction des retours que nous avons auprès du Public, il serait peut-être temps que vous reconsidériez votre regard sur les CRIMES JUDICIAIRES !

Je sollicite donc des mesures provisionnelles pour que le procès d'abattage à mon encontre, un procès dans lequel les témoins demandés viennent d'être refusés, soit ajourné et que des enquêtes soient ouvertes pour entrave à l'action pénale et déni de justice, contre tous les magistrats fribourgeois impliqués.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Marc-Etienne Burdet*

Annexes : ment.